

## IL FAUT QU'UNE PISCINE SOIT OUVERTE OU FERMÉE.

Dans notre tract précédent, nous vous faisons part de la nécessité de travaux à la piscine Fernand Blanluet. La nécessité de ces travaux n'est pas nouvelle, puisque cela fait, pas loin de vingt ans, que des travaux liés au respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité (vestiaires séparés homme/femme par exemple) sont programmés, financés, puis annulés.

Début février, Monsieur le Maire a fait part de sa décision aux personnels de fermer, pendant un an, l'établissement pour travaux divers à compter du 1er septembre 2005. Pendant cette fermeture, il a annoncé que les agents titulaires seront placés sur d'autres sites. Que les trois agents contractuels seront repris en septembre 2006, mais il leur est demandé, par mesure d'économie, dans l'attente de cette reprise, d'effectuer des recherches d'emploi dans d'autres piscines de la région. Cela fait, quand même beaucoup d'incertitudes non encore résolues.

Restons donc vigilants!

Depuis, une rumeur locale fait état que ce calendrier ne sera peut-être pas respecté.

Soyons donc deux fois vigilants, car attention! - comme on dit à la SNCF- un train peut en cacher un autre...

## LAISSEZ VENIR À NOUS LES PETITS ENFANTS...

Après une fermeture pour travaux d'aménagement, la crèche municipale va ouvrir ses portes au mois d'avril. La dernière réunion du Comité technique partitaire a été l'occasion de porter cette question au débat, et de voir comment les missions de nos collègues ont été revues. Deux points au moins, attirent notre attention et prêtent à discussion.

D'une part, la question des nouveaux horaires.

Ils peuvent avoir un aspect non négligeable sur la question des coûts de garde pour les enfants des personnels concernés. Et l'amplitude horaire et les temps de pause font parties de nos préoccupations, surtout dans un métier comme celui-là...

D'autre part, celui des congés.

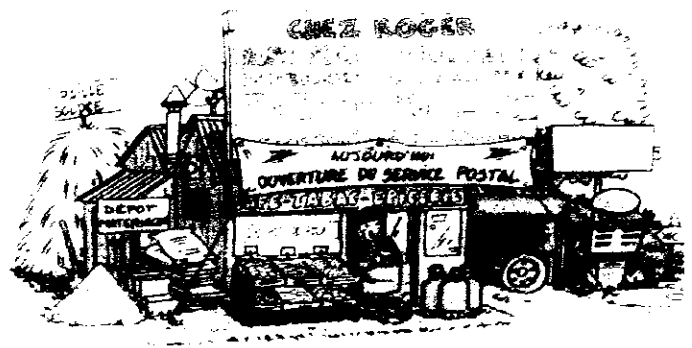
Il a été décidé de fermer en août et à Noël. Sur le fond, la question ne se poserait pas, si cela n'allait pas à l'encontre de certaines contraintes comme la garde d'enfants de couples séparés ou divorcés, avec là encore des coûts supplémentaires de garde. Cette décision a donné lieu à une information au personnel concerné mais reste problématique pour quelques unes de nos collègues. À suivre...

### LE BUDGET DE MONSIEUR LE MAIRE...

#### ... NE VOUS DÉTEND PAS!

Il est intéressant de constater la persistance de devoir de la part de Monsieur le Maire de ne pas tenir compte de nos revendications. Comme il est toujours le cas, il nous a tancés lors de la dernière réunion du dernier comité technique partitaire. Il nous a tout d'abord porté sur le chiffre de 44 millions le montant salariale dans le budget de Monsieur le Maire. Il nous a présentée une masse salariale de 48 millions. Nous nous sommes appuyés sur des documents officiels nous permettant de constater la possession de 44 à 48 millions de francs par an en compte dans ce calcul. Monsieur le Maire nous a de nouveau tancés en nous montrant un document officiel partiellement identique à celui de nos précédents qui affirmait que le montant de l'accord reste entier. Si de nos précédents documents nous étions communiés, nous aurions pu faire une analyse, nous ne manquons pas de données. Monsieur le Maire a tenu une attitude honorable dans la mesure où il nous a communiqué ces documents.

## Service public



*Jeudi 10 mars 2005, la manifestation inter-syndicale pour la revalorisation des salaires et pour éviter que le service public devienne la caricature ci-dessus a été un franc succès. Mais parce que ce succès sera insuffisant pour faire plier ce gouvernement autiste...*

## RESTEZ MOBILISÉS